

St. Gallen, 29. August 2025

Mladen Jovic
Direktwahl 071 282 35 69
mladen.jovic@ahv-ostschweiz.ch

Info 02/2025 – Informations importantes du domaine des assurances sociales

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après des informations sur les développements dans le domaine du 1^{er} pilier:

La redistribution de la taxe sur le CO2 aux milieux économiques pour l'année 2025 se fera en 2026

Les caisses de compensation redistribuent habituellement le produit de la taxe sur le CO2 aux milieux économiques avant le 30 septembre de l'année de prélèvement. À la suite de changements dans la législation sur le CO2, la redistribution de la taxe sur le CO2 aux milieux économiques pour l'année 2025 est reportée à 2026. Elle aura lieu en 2026 en même temps que la redistribution relative à l'année 2026. La redistribution relative aux années 2025 et 2026 s'appuie sur la masse salariale AC1 de l'année 2024.

Vous trouverez davantage d'informations sur www.bafu.admin.ch/taxe-co2-distribution.

Nos collaborateurs se tiennent à votre disposition en cas de questions.

Sincères salutations

**Ostschweizerische Ausgleichskasse
für Handel und Industrie**


Andreas Fässler
Directeur